Fédération Française
de Pétanque et de Jeu Provençal

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 26 décembre 2022

(Cette réunion s'est tenue en visio le lundi 26 décembre 2022)

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, NOEL M, NOEL S, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, VAISSIERE et THEARD

Excusé : M. GRIGNON Patrick

Absent(e)s : Mme CARLIER Marie-Ange
M. GONY Lionel
M. STEPHANT Philippe

Michel LE BOT remercie les membres présents de s'être libérés malgré la période des congés de Noël. Cependant, il était important de se réunir rapidement pour prendre des décisions suite au congrès.

Au niveau du congrès d'Evian, les ateliers organisés le vendredi après-midi ont été très appréciés par les congressistes.

Rapidement car nous aurons l'occasion d'en reparler lors de notre réunion de fin janvier, il est important dès à présent de prendre conscience de l'impact de nos décisions prises en fin d'année sur la vie de nos clubs et organes déconcentrés et faire en sorte que les décisions prises par le comité directeur doivent être mises en place uniquement en année N+1 afin que les comités départementaux et régionaux puissent se préparer à ces changements.

I. SUJETS A TRAITER

a) Inscriptions tardives Nationaux 2023

- A l'occasion du comité directeur en date du 15 décembre, tous les recours envoyés à la FFPJP ont été refusés. Notre décision n'a pas été sans effet, vous vous en doutez, et elle a déclenché de nombreuses réactions. D'organisateurs impliqués, de responsables locaux (élus…) qui tous s'accordent à dire qu'ils ont fait une erreur mais que la sanction appliquée est disproportionnée. Au vu de ces éléments, la fédération doit-elle camper sur sa position ou peut-elle infléchir sa position en réfléchissant à des amendes ou autres. Je sais que certains et certaines d'entre vous ne sont pas d'accord avec le fait de revenir sur notre décision mais il faut savoir parfois composer.

  Aussi, il nous faut nous prononcer sur :
  - Doit-on reprendre les nationaux qui ont été déposés sur la plateforme numérique après la date butoir et réexaminer l'ensemble des demandes ?

Résultat du vote : 10 oui / 7 non.

Au vu de cette décision :
- Doit-on prévoir une sanction pécuniaire pour ces organisateurs ?

Résultat du vote : oui à la majorité avec une amende égale à 2 fois les droits d'inscription.

Gap, Mouans Sartoux et Martigues sont requalifiés sous réserve qu'ils transmettent à la FFPJP un engagement écrit comme quoi ils respecteront la règlementation et le cahier des charges des compétitions fédérales. Pour Orange les conditions d'organisation doivent être revues et ne permettent pas l'inscription de la compétition en 2023.

A l'avenir, des cartons jaunes ou rouges pourront être attribués aux organisateurs de nationaux qui n'appliquent pas la réglementation. Les cartons rouges rentreront en ligne de compte pour statuer lors du renouvellement des demandes de ces nationaux en année N+1.

b) Quotas Jeunes Championnat de France 2023

Suite à la consultation des Régions par la DTN, le quota jeunes pour les championnats de France 2023 sera fixé à 64 équipes par catégorie. Informatiquement, il n'est pas possible actuellement de prévoir un quota entre 64 et 92 équipes par catégorie.

La proposition finale va être envoyée par la commission jeunes auprès des Régions et validée définitivement à l'occasion du comité directeur de fin janvier 2023.

Fin de la réunion : 20 heures

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL

Le Président de la F.F.P.J.P
Michel LE BOT